

LES BAUX COMMERCIAUX

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Administrateurs de bien , gestionnaires
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

Apprendre ou mettre à jour ses connaissances, suivre l'évolution de la législation et de la jurisprudence dans les baux commerciaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Maître Nawal BELLATRECHE-TITOUCHE, avocat au Barreau de Paris.

CONTENU DE LA FORMATION

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponse

I – CHAMP D'APPLICATION DU STATUT.

- A – Adoption volontaire du statut.
- B – Etablissements d'enseignement.
- C – Bail dérogatoire.

II – OBLIGATIONS DES PARTIES.

- A – Loyer.
- B – Charges et accessoires.
- C – Travaux et réparations.
- D – Obligation de délivrance du bailleur.

III – RENOUELEMENT DU BAIL.

- A – Congé.
- B – Demande de renouvellement.
- C – Droit au renouvellement.

- 1 – L'immatriculation à bonne date.
- 2 – L'immatriculation des preneurs multiples.
- 3 – L'immatriculation spécifique pour l'activité autorisée par le bail.

D – Résiliation.

- 1 – Résiliation judiciaire.
- 2 – Clause de résiliation de plein droit.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.